



**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
29 MAI 2015 TENUE EN MAIRIE A 19H30**

L'an deux mille quinze et le vingt neuf mai à dix neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Joël SUPPO, Maire.

Présents : ALBORD E., DAMIANI E., DE BAERE M., DIDIER C., GAILLARDET M., LAURENT T., LECOFFRE E., MICHEL F., RICHARD M., MOUNIER C., RACHET G., et SUPPO J.

Absents excusés :

DEFUSTEL M.F. qui donne pouvoir à DIDIER.C., LLORCA E. qui donne pouvoir à Eugénie DAMIANI, LORENTE L. qui donne pouvoir à LAURENT.T., MARES F. qui donne pouvoir à SUPPO.J., MOUCADEL R., ROBINET J. qui donne pouvoir à RACHET.G., SEISSON R. qui donne pouvoir à ALBORD Eric.

Secrétaire de séance : Eugénie DAMIANI est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

Le procès verbal de la séance du 28 avril 2015 est adopté à l'unanimité.

**Délibération N°2015-3 DECISION DU MAIRE N2015-2 NON OPPOSITION AU DESISTEMENT DES
DEMANDEURS - CONTENTIEUX - REHABILITATION DES WC PUBLICS - PLACE CHARLES
GOUNOD**

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de prendre acte du désistement des demandeurs et de sa décision de ne pas s'y opposer, par la décision du Maire 2015-2 du 8 avril 2015.

Le Conseil Municipal a pris acte de cette décision.

**2015-39 DECISION DU MAIRE N°2015-4 – D'ATTRIBUTION DU MARCHE DE TRAVAUX – TOITURE
DE L'EGLISE –**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il a décidé, par la décision du Maire N°2015-4 :

Article 1 - *La toiture de l'église de MAILLANE, présentant un risque de dégradation très important en cas de nouvelles pluies ou de vents violents, et un danger pour les riverains et usagers des voies riveraines du bâtiments, nécessite des travaux réalisés en toute urgence afin de pallier à ces problèmes, les conditions de l'urgence impérieuse étant réunies.*

DECIDE à l'unanimité de la réalisation de l'ensemble de ces projets, pour un montant estimé de 76 206€ HT, sous réserve des financements nécessaires.

AUTORISE à l'unanimité Monsieur le Maire à solliciter une aide financière auprès du Conseil Général des Bouches du Rhône sous le plan de financement suivant :

Coût estimé des travaux	76 206€HT
Aide du Conseil Général	60 000€
Autofinancement	31 447.20€

2015-44 TRAVAUX DE PROXIMITE – TRAVAUX DE BATIMENTS ET VOIRIE COMMUNALE 2015 N°2

Monsieur le Maire expose que certains bâtiments ou ouvrages communaux sont vieillissants et nécessitent la réalisation de travaux. Il n'est de même pour certains chemins qui sont très abimés et presque impraticables. Il propose de solliciter l'aide du Conseil Général des Bouches du Rhône au titre des Travaux de Proximité pour les projets suivants :

- **Réfection totale de la toiture du Roudelet**, pour un coût estimé de 29 279€HT,
- **Centre Frédéric Mistral** : Peinture et dalles de plafond, pour un coût estimé de 21 902€HT,
- **Rénovation du porche en anse en panier**, pour un coût estimé de 3 780€HT,
- **Rénovation de la plate bande du passage face à la mairie**, pour un coût estimé de 3 410€HT,
- **Réfection complète de la Draille de l'Agrenat**, pour un coût estimé de 14 090€HT.

Les coûts annoncés sont des estimations avant consultation. Le montant total pour ce dossier est de 72 461€HT.

Il s'agit, pour le Conseil Municipal, de se prononcer sur la réalisation de ces projets, et d'autoriser Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité de la réalisation de l'ensemble de ces projets, pour un montant estimé de 72 461€ HT, sous réserve des financements nécessaires.

AUTORISE à l'unanimité Monsieur le Maire à solliciter une aide financière auprès du Conseil Général des Bouches du Rhône sous le plan de financement suivant :

Coût estimé des travaux	72 461€HT
Aide du Conseil Général	57 968.80€
Autofinancement	28 984.40€

2015-45 TRAVAUX DE PROXIMITE – CREATION D UN BASSIN DE RETENTION

Monsieur le Maire expose qu'afin de lutter contre les risques d'inondation, notamment en cas de crue de la Loube, il convient de créer un bassin de rétention, sur la parcelle située Quartier des Moulières Nord, et cadastrée B 371.

Monsieur le Maire propose de solliciter l'aide du Conseil Général des Bouches du Rhône au titre des Travaux de Proximité pour la réalisation de ce projet.

Le montant estimé du coût de la réalisation de ce projet est de 74 550€HT.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

Nombre de votants : 18
Votes POUR : 15.
Votes CONTRE : 0.
Abstentions: 3.

Article 2 - Les travaux réalisés seront ceux strictement nécessaires pour faire face au caractère impérieux de cette urgence, à savoir la dépose et l'évacuation des tuiles cassées et gravats, le remplacement des tuiles cassées et la mise en sécurité du clocher.

Article 3- Les conditions de l'urgence impérieuse étant réunies, Monsieur décide d'attribuer le marché pour la réalisation de ces travaux à ESPACE TOITURES, pour un prix de 9 107€HT, sous la forme d'un marché négocié, sans publicité préalable et sans mise en concurrence.

Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

PREND ACTE de la décision du Maire 2015-4 du 11 mai 2015.

2015-40 DESIGNATION DE DEUX TITULAIRES ET DE DEUX SUPPLEANTS AU S.I.V.V.B

Monsieur le Maire rappelle la délibération 2014-144 du 16 décembre 2014, par laquelle la commune de MAILLANE, a adhéré au SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU VIGUEIRAT ET DE LA VALLEE DES BAUX.

Il convient désormais de désigner 2 titulaires et 2 suppléants pour représenter la commune au sein de cette structure.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

Nombre de votants : 18
Votes POUR : 15.
Votes CONTRE : 0.
Abstentions: 3.

DESIGNE Monsieur Claude MOUNIER et Monsieur René MOUCADEL comme membres titulaires, et Madame Jocelyne ROBINET et Madame MARES comme membres suppléantes.

2015-41 TRAVAUX DE PROXIMITE – REFECTION DE LA TOITURE DE L'EGLISE ET DU CLOCHER

Monsieur le Maire a exposé les problèmes liés à la toiture et au clocher de l'église de MAILLANE.

Monsieur le Maire propose ainsi au Conseil Municipal, la réalisation des travaux nécessaires à la réfection des toitures endommagées, et de la balustrade du clocher, et d'être autorisé à solliciter auprès du Conseil Général des Bouches du Rhône une subvention au titre des travaux de proximité.

L'estimation des travaux à réaliser est de 77 019€HT.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité de la réfection des toitures de l'église, de son clocher et de la balustrade entourant le clocher, pour un montant estimé de 77 019 € HT, sous réserve des financements nécessaires.

AUTORISE à l'unanimité Monsieur le Maire à solliciter une aide financière auprès du Conseil Général des Bouches du Rhône sous le plan de financement suivant :

Coût estimé des travaux	77 019€HT
Aide du Conseil Général	60 000€
Autofinancement	32 422.80€

DECIDE de la réalisation de ce projet, pour un montant estimé de 74 550€HT, sous réserve des financements nécessaires.

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une aide financière auprès du Conseil Général des Bouches du Rhône sous le plan de financement suivant :

Coût estimé des travaux	74 550€HT
Aide du Conseil Général	59 640€
Autofinancement	29 820€

2015-46 SUBVENTION AIDE AUX EQUIPEMENTS DE VIDEOPROTECTION 2015

Monsieur le Maire expose que tant le Cours Jeanne d'Arc que l'Aire de jeux accueillant le skatepark et le terrain multisports, constituent des endroits sensibles au niveau de la sécurité routière ou des administrés qui utilisent les équipements publics.

Dans le souci d'une meilleure sécurité publique, Monsieur le Maire propose de solliciter l'aide du Conseil Général des Bouches du Rhône au titre aide aux équipements de vidéo protection pour les projets suivants :

Installation de caméras :

- A l'Oratoire – Cours Jeanne d'Arc, pour un montant estimé de 9 869.96€HT
- A l'Aire de jeux : Skate park et terrain multisports, pour un montant estimé de 7 102.72€HT.

Les coûts annoncés sont une estimation avant consultation. Le montant total pour ce dossier est de 16 972.68€HT.

Il s'agit, pour le Conseil Municipal, de se prononcer sur la réalisation de ces projets, et d'autoriser Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

Nombre de votants : 18
Votes POUR : 15.
Votes CONTRE : 1.
Abstentions: 2.

DECIDE de la réalisation de ces projets, pour un montant estimé de 16 972.68€HT, sous réserve des financements nécessaires.

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une aide financière auprès du Conseil Général des Bouches du Rhône sous le plan de financement suivant :

Coût estimé des travaux	16 972.68€HT
Aide du Conseil Général	6 789.07€
Autofinancement	13 578.15€

Joël SUPPO
Maire de MAILLANE



2015-42 TRAVAUX DE PROXIMITE – AMENAGEMENTS DIVERS EXTERIEURS

Monsieur le Maire propose de solliciter l'aide du Conseil Général des Bouches du Rhône au titre des Travaux de Proximité pour la réalisation des projets suivants :

- **Travaux d'éclairage public** : Ces travaux consistent essentiellement au remplacement des lanternes existantes par des lanternes plus modernes et moins consommatrices en énergie et d'effectuer des travaux sur le réseau existant afin de le rendre plus performant, pour un montant estimé de 10 713.80€HT,
- **Installation de cache conteneurs**, pour un montant estimé de 7 967.98€HT,
- **Aménagement d'un carré vert en milieu urbain**, pour un montant estimé de 8 661€HT,
- **Aménagement d'aires de loisirs sportifs et parcours vélo** : il s'agit de traçages de peinture spécifiques : pour les montants estimés suivants : 11 650 + 2389€HT
- **Installation et aménagement de nouveaux modules sur le skatepark**, pour un montant estimé de 7 535€HT.

Les coûts annoncés sont des estimations avant consultation. Le montant total pour ce dossier est de 48 916.78€HT.

Il s'agit, pour le Conseil Municipal, de se prononcer sur la réalisation de ces aménagements, et d'autoriser Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Général des Bouches du Rhône.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

Nombre de votants : 18
Votes POUR : 15.
Votes CONTRE : 3.
Abstentions: 0.

DECIDE de la réalisation de l'ensemble de ces projets, pour un montant estimé de 48 916.78€ HT, sous réserve des financements nécessaires.

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une aide financière auprès du Conseil Général des Bouches du Rhône sous le plan de financement suivant :

Coût estimé des travaux	48 916.78€HT
Aide du Conseil Général	39 133.42€
Autofinancement	19 566.72€

2015-43 TRAVAUX DE PROXIMITE – VOIRIE COMMUNALE 2015 N°1

Monsieur le Maire expose que de nombreux chemins sont abimés et nécessitent d'être entièrement réhabilités. Aussi, il propose de solliciter l'aide du Conseil Général des Bouches du Rhône au titre des Travaux de Proximité pour les projets suivants :

- **La création de fossés destinés à évacuer les eaux pluviales** : chemin de Patouya, Homme du Loup et des Grands Drailles, pour un montant estimé de 50 934€HT,
- **La réhabilitation complète des chemins suivants** : Homme du Loup et des Grands Drailles, pour un montant estimé de 25 272 €HT

Les coûts annoncés sont des estimations avant consultation. Le montant total pour ce dossier est de 76 206€HT.

Il s'agit, pour le Conseil Municipal, de se prononcer sur la réalisation de ces travaux, et d'autoriser Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,